



**Conseil d'Administration du 10 octobre 2023**  
**Procès-verbal**

➤ **Membres du conseil d'administration :**

**Membres présents :**

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège A :  
Marc DUMAS ; Virginie DUPONT ; Karine VALLÉE

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège B :  
Frédéric BEDEL ; Nadine DE LA PALLIÈRE ; Anne ELAIN ; Catherine KERBRAT-RUELLAN ; Agnès LECOMPTE ;  
Xavier TRIPOTEAU

Collège des personnels BIATSS :  
Nathalie BOURDET LE BOULICAUT ; Gilles GASSELIN ; Claire JAFFREZIC ; Ludovic LE BOEDEC ; Philippe LE  
MÉE

Collège des personnalités extérieures :  
Thierry CATROU

Membres de droit avec voix consultative :  
Jean-Roch SAUVÉ ; Marie MARCHAND

**Membres représentés :**

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège A  
Isabelle DURAND donne procuration à Marc DUMAS  
Guy GOGNIAT donne procuration à Virginie DUPONT  
Thierry MORINEAU donne procuration à Marc DUMAS

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège B

Collège des BIATSS  
Geneviève LE BARBIER donne procuration à Philippe LE MÉE

Collège des usagers

Collège des personnalités extérieures  
Olivier DAVID donne procuration à Catherine KERBRAT-RUELLAN  
David ROBO donne procuration à Virginie DUPONT  
Fabrice VELY donne procuration à Catherine KERBRAT-RUELLAN

➤ **Membres invités présents :**

Sébastien LE GALL, vice-président du conseil d'administration en charge des ressources humaines et des finances ;  
Gabriel HARDY, vice-président Vie de Campus en charge de la culture, du sport & de l'engagement étudiant.e ; Laurent  
DANIEL, Doyen de l'UFR LLSHS ; Jean LABOURDETTE, Directeur de l'ENSIBS ; Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN,  
Doyen de l'UFR DSEG ; Tahar LOULOU, Directeur de l'IUT de Lorient ; Sonia JAFFRO, Directrice des ressources  
humaines ; Laure DARLÉON, Chargée d'affaires statutaires et juridiques - secrétaire de séance.

## **Ordre du jour :**

### **1 – Informations générales**

1.1 – Point d'information générale

### **2 – Procès-verbaux**

2.1 – Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 3 juillet 2023

### **3 – Politique d'établissement**

3.1 – Élection d'un membre du collège des personnalités extérieures du conseil d'administration

3.2 – Renouvellement partiel des représentants étudiants au conseil documentaire

### **4 – Finances**

4.1 – Autorisation d'occupation temporaire pour les distributeurs automatiques de boissons et snackings

4.2 – Convention d'attribution et versement d'une subvention de soutien en fonctionnement à l'Institut Régional des Matériaux Avancés au titre de l'exercice 2023

### **5 – Ressources humaines**

5.1 – Mise en paiement des primes au brevet pour lesquelles la prescription quadriennale s'applique – Modification

5.2 – Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC) – Modification

5.3 – Primes référentiel 2022-2023 – Compléments et modifications apportés à la liste des fonctions

### **6 – Formation**

6.1 – Mise à jour de la charte des associations étudiantes à compter du 1er septembre 2023

6.2 – Cadre de fonctionnement du parcours école d'ingénieurs (PEI) pour l'année universitaire 2023-2024

6.3 – SSI : demandes d'accréditation modifiées pour la filière STAPS à compter de l'année universitaire 2024-2025

6.4 – SSI : demande d'accréditation d'une licence professionnelle mention métiers de l'électronique : communication et systèmes embarqués - parcours Objets Connectés Applications Santé Autonomie (OCASA) en partenariat avec le lycée St Joseph La Salle - Lorient à compter de l'année universitaire 2024-2025

6.5 – IUT de Vannes : demande de réouverture du parcours Commerce et Distribution de la licence professionnelle mention management des activités commerciales et fermeture du parcours Marketing et management du point de vente (MMPV) du BUT Techniques de commercialisation à compter de l'année universitaire 2024-2025

6.6 – IUT de Vannes : fermeture du parcours C « Administration, gestion et exploitation des données » dans la spécialité de BUT Informatique à compter de l'année universitaire 2024-2025

6.7 – Actualisation du règlement interne de la commission d'exonération de la formation initiale

### **7 – Questions diverses**

7.1 – Protocole d'accord transactionnel pour la Faculté DSEG

*La Présidente ouvre la séance.*

*Annonce est faite des membres présents ainsi que des procurations.*

## **1 – Informations générales**

---

### **1.1 – Point d'information générale**

#### **✓ Point d'information sur les effectifs**

**Sébastien LE GALL** propose aux directeurs et directrices de composantes de présenter les principaux faits relatifs à la rentrée dans leur structure respective.

**Jean LABOURDETTE** recense un peu moins de 900 élèves cette année à l'ENSIBS dont environ 700 alternants. Il évoque aussi l'ouverture de la filière Hydrogène avec 26 étudiants accueillis. Enfin, 66 étudiants ont été accueillis à l'ENSIBS en première année de PEI, et l'objectif est de poursuivre la progression du nombre d'étudiants au sein de cette filière pour compenser les quelques baisses qu'on retrouve en L3.

**Sébastien LE GALL** souligne une stabilisation globale des effectifs mais une forte progression du nombre d'alternants au sein de l'UBS, qui s'élèvent à 1 600 alternants.

**Xavier TRIPOTEAU** informe que la troisième année de BUT est mise pour la première fois en place, ce qui exerce une influence immédiate sur le nombre d'inscrits à l'IUT de Vannes qui passent de 1 000 à 1 180 étudiants inscrits. Cette augmentation est toutefois limitée parce que toutes les licences professionnelles ont été fermées, afin d'essayer d'amortir le choc de la mise en place de cette troisième année de BUT et compte tenu des difficultés pour recruter des enseignants. L'IUT de Vannes accueillera environ 320 alternants, ce qui signifie que plus du quart des étudiants de l'IUT seront salariés. Xavier TRIPOTEAU voit la concrétisation stratégique d'un développement de l'alternance qui a débuté en 2014-2015. Il souhaite poursuivre dans cette trajectoire, d'autant qu'il reste quelques marges de manœuvre dans certains départements.

**Laurent DANIEL** indique que l'UFR LLSHS enregistre une baisse des effectifs dans les masters, en lien avec la désaffection des étudiants pour les masters MEEF. Une nouvelle formation ouvre en alternance dans le domaine du patrimoine. En licence, la filière Histoire contenue de connaître du succès sur la base des nouvelles spécialités qui sont proposées en lycée.

**Tahar LOULOU** signale qu'il manque 81 étudiants par rapport à la capacité d'accueil fixée à l'IUT de Lorient. Le BUT 3 est bien installé avec 100 % d'alternance. Il est assez étonné de constater que la formation en lien avec la transition énergétique n'ait pas rencontré son public, avec une baisse de 30 étudiants par rapport à l'année dernière. Il fait le même constat avec la formation Génie Chimique et Génie des Procédés (GCGP) qui se déroule sur le site de Pontivy. La formation Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO) a été plébiscitée puisqu'elle accueille 56 étudiants. Il comptabilise 765 étudiants à l'IUT de Lorient, effectif en augmentation par rapport à l'année précédente.

**Virginie DUPONT** revient sur le sujet des métiers en lien avec la transition énergétique. Elle s'aperçoit qu'il s'agit d'une priorité nationale et les universités doivent donc aller plus loin sur ces sujets mais les bacheliers ne sont pas très attirés par le champ du développement durable et de la responsabilité sociétale, ce qu'elle regrette.

**Thierry CATROU** partage l'analyse de Virginie DUPONT mais estime qu'il faudrait s'interroger pour comprendre les raisons de cette désaffection et faire en sorte que ce ne soit plus le cas à l'avenir.

**Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN** constate une stabilité des effectifs à l'UFR DSEG. En licence générale, les formations accueillent environ 50 étudiants de moins que l'année dernière, les trois années confondues. En revanche, il y a davantage d'étudiants en master, et il est intéressant de noter que la plateforme MonMaster a probablement donné une belle visibilité aux masters en droit et en éco-gestion. Les effectifs sont ainsi en légère hausse, avec des étudiants qui ne viennent pas forcément de Bretagne. Un point de préoccupation porte sur les licences professionnelles où les effectifs diminuent, ce qui entre très certainement en lien avec l'ouverture de la troisième année de BUT. Une réflexion est à mener à l'échelle de l'UBS sur l'articulation entre licence professionnelle et troisième année de BUT car l'avenir de ces licences professionnelles est peut-être un peu compromis alors qu'elles fonctionnaient très bien à l'UFR DSEG. Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN informe aussi que la deuxième année de master Droit Privé est passée en apprentissage, avec 7-8 alternants recensés. Une autre nouveauté porte sur la labellisation IAE de l'ensemble des formations de l'institut de management qui a été obtenue en juillet 2023.

**Virginie DUPONT** croit que les effectifs sont plutôt stables à l'UFR SSI même si des diminutions sont constatées en L3 et en licence professionnelle, en lien avec l'ouverture de la troisième année de BUT.

#### ✓ Plateforme MonMaster

**Sébastien LE GALL** rappelle que l'UBS proposait 958 places en M1 sur le site MonMaster pour la rentrée 2023 pour un total de 40 parcours de master. Il y a eu 8 018 candidatures en 2023 contre 3 847 en 2022, avec une grande disparité en fonction des formations. Le master mention Droit a eu moins de candidats que les années passées alors que les mentions GRH, marketing vente et métiers du livre et de l'édition ont bénéficié de cette plateforme nationale. Le master mention Arts, lettres et civilisations n'a en revanche pas rencontré son public. Actuellement, 651 places sont pourvues (hors redoublants ou recrutement en reprise d'études) et il reste encore 45 candidats en recherche d'un contrat d'alternance.

**Virginie DUPONT** pense que le dispositif a plutôt bien fonctionné car cette plateforme a donné une visibilité des formations disponibles sur le territoire national pour l'ensemble des étudiants. Il a été possible d'ouvrir une procédure complémentaire, ce qui a permis de compléter les promotions.

**Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN** précise que la plateforme a obligé les étudiants en Droit à changer leurs pratiques c'est-à-dire que les étudiants en Droit candidataient à au moins 30 masters en France les années précédentes. Or, la plateforme limite le nombre de vœux à 15, ce qui va à l'encontre des pratiques des étudiants en Droit. En revanche, les autres disciplines où les étudiants n'envoyaient jusqu'alors que 4-5 candidatures ont augmenté considérablement leur nombre de candidatures.

**Virginie DUPONT** signale tout de même que certaines universités ont connu une explosion de leur nombre de candidatures en Droit parce que certains étudiants de licence ne visaient que les excellentes universités parisiennes, bordelaises, etc. supposant qu'ils avaient un dossier suffisant pour y entrer. Or, un certain nombre d'entre eux se sont surestimés et se sont retrouvés sans aucune proposition acceptée. Il faudra effectuer une communication auprès des étudiants en leur indiquant qu'il ne faut jamais oublier l'université d'où ils viennent.

**Thierry CATROU** est surpris par le nombre de jeunes qui ont une sorte de mépris absolu de l'université et qui n'envisage pas d'y suivre un quelconque cursus. Le fait d'entrer à l'université plutôt qu'en prépa ou dans les grandes écoles serait un échec total pour eux. Par ailleurs, le nouveau baccalauréat impose des contraintes et des choix qui peuvent mettre en difficulté les élèves une fois le diplôme obtenu. Il ne sait pas si l'université s'est adaptée à cette réforme pour permettre à des élèves de compenser leurs difficultés et rattraper leur retard dans certaines matières.

**Virginie DUPONT** rappelle que toutes les composantes proposent de la remédiation en plus du tutorat.

**Catherine KERBRAT-RUELLAN** signale que de nombreux dispositifs se mettent en place, notamment en termes d'information auprès des lycéens et de déconstruction des clichés. Elle constate que les parents restent prescripteurs et il est difficile de leur faire comprendre que le monde de l'université a évolué et que leurs enfants n'ont plus les mêmes aspirations. Il faut bien avoir à l'esprit que ce n'est pas le coût de l'inscription qui fait la qualité d'un diplôme.

**Sébastien LE GALL** reconnaît qu'un travail est mené en collaboration avec les lycées du territoire pour faire passer la bonne information à destination des enseignants, des élèves et des parents. En tout état de cause, il profite de cette rentrée pour remercier les équipes de direction, les équipes pédagogiques et les équipes administratives pour leur engagement dans l'accueil et l'accompagnement des étudiants.

#### ✓ **Projet d'établissement**

**Sébastien LE GALL** évoque un point technique qui concerne le projet d'établissement qui avait été présenté lors du CA du 23 mai 2023. Une erreur matérielle a été identifiée lors du dialogue avec la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), avec un objectif incomplet en lien avec les filières STAPS. Il est ajouté la phrase suivante dans l'objectif 3 « Proposer une offre ambitieuse et cohérente tenant compte des besoins du territoire » : « [...] et une accréditation en vue de la délivrance de 4 nouveaux diplômes dans le cadre du développement progressif d'une filière STAPS ».

**Thierry CATROU** aimerait que la Présidente fasse un état des lieux de la rentrée universitaire comme elle le fait habituellement car il a pu lire dans *Le Monde* qu'il existait des tensions très fortes entre les universités et le gouvernement.

**Virginie DUPONT** confirme que quelques communications négatives sur l'université ont été transmises avec des propos sur des formations qui devraient fermer, d'autres qui devraient accueillir moins d'étudiants, etc. France Universités a alors répondu qu'il faut se rappeler que les formations de l'université sont évaluées tous les ans, avec une analyse sur leur insertion, et qu'elles n'ont pas à rougir des résultats en termes d'insertion des jeunes formés. Une autre difficulté porte sur la construction budgétaire qui est extrêmement compliquée. Virginie DUPONT se satisfait bien entendu de la mise en place des mesures dites Guerini qui consistent à augmenter le point d'indice, à augmenter la prime de pouvoir d'achat pour les plus bas salaires, à augmenter les primes de mobilité, etc. En revanche, l'État a choisi de ne pas compenser toutes ces mesures pour 2023, ce qui représente une dépense supplémentaire de 500 k€ pour l'UBS. La dépense serait de 1,5 M€ pour l'année 2024, somme ramenée à 750 k€ puisque le ministère s'est engagé à compenser ces mesures à 50 %. La ministre estime que les universités ont la capacité de puiser dans leurs fonds de roulement pour financer ces mesures. Virginie DUPONT annonce que l'UBS est capable de les prendre en charge pour cette année mais pas pour les années suivantes car cela aurait un impact sur sa capacité d'investissement en termes d'immobilier et d'équipement. La situation est extrêmement complexe mais la ministre a bien

indiqué qu'il fallait que les universités continuent d'avoir des projets d'investissement et poursuivent leurs recrutements. L'UBS a bien entendu le message et proposera une campagne d'emplois ambitieuse avec une trentaine de postes d'enseignants-chercheurs et une trentaine de postes de BIATSS ouverts. L'établissement a besoin de ressources humaines pour fonctionner et réaliser ses missions le plus sereinement possible, aussi bien en termes d'enseignants-chercheurs, d'enseignants que de personnels BIATSS.

**Sébastien LE GALL** se réjouit que l'UBS produise des ressources propres, ce qui permet de maintenir les équilibres budgétaires, tout en sachant qu'il s'agit d'un modèle fragile d'un point de vue financier. Les débats seront donc nourris sur ces sujets extrêmement importants lors de la présentation de la campagne d'emplois et du budget initial.

**Thierry CATROU** souligne aussi que France Universités affirme que la majorité des universités seront en déficit fin 2023.

**Virginie DUPONT** confirme cette vision. Le ministère transmet toujours des dotations complémentaires en fin d'année civile, ce qui fait que ces fonds sont impossibles à dépenser. Les universités se retrouvent alors avec des résultats positifs et on leur fait remarquer qu'elles sont de mauvais gestionnaires. L'UBS est très heureuse de ces recettes qui arrivent en fin d'année car elles permettent d'accompagner les projets des composantes et des laboratoires mais le fait de les percevoir si tardivement pose question.

**Agnès LECOMPTE** comprend que le signal envoyé par le ministère est de faire moins preuve de prudence dans la gestion des budgets des universités.

**Virginie DUPONT** reconnaît que l'UBS construit souvent ses budgets initiaux par excès de prudence et peut ensuite se retrouver avec des recettes qui n'avaient pas été prévues. Il s'agit, pour la construction du budget 2024, d'être au plus près de la réalité observée les années précédentes pour éviter d'arriver dans ces situations de fin d'année qui peuvent être mal interprétées. Toutes les mesures non compensées par l'État seront visibles et l'UBS présentera un budget en déficit par choix.

**Sébastien LE GALL** rappelle que l'établissement mettait auparavant en place des politiques de gel de poste choisies pour éviter une dérive financière, et ce gel est dorénavant subi par des non-recrutements que ce soit sur des postes de contractuels comme des postes de titulaires. Même s'il s'agit d'une bonne nouvelle pour les finances de l'UBS, cette situation met les équipes dans une tension extrêmement forte. Les ressources propres permettent aussi de tenir un certain équilibre, ce qui peut aboutir à des résultats en trompe l'œil. L'objectif du budget initial sera de tenir le projet et d'être ambitieux en termes de campagne d'emplois.

**Thierry CATROU** constate que l'État signifie aux universités qu'elles doivent se débrouiller et trouver elles-mêmes leurs propres ressources. Les universités représentent en effet une source d'investissement très coûteuse pour l'État dans une période où il cherche à réaliser des économies budgétaires, avec des conséquences très graves au sein des établissements.

## **2 – Procès-verbaux**

---

### **2.1 – Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 3 juillet 2023**

(Document de présentation, slides 8-9)

**Sébastien LE GALL** présente ce point.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (21 votes pour) le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 3 juillet 2023.

### **Délibération n° 2023-059**

## **3 – Politique d'établissement**

---

### **3.1 – Élection d'un membre du collège des personnalités extérieures du conseil d'administration**

(Document de présentation, slides 11-13)

**Sébastien LE GALL** rappelle que le collège des personnalités comporte notamment 4 personnalités qualifiées désignées après un appel public à candidatures dont les trois sièges suivants sont actuellement vacants :

- Une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- Un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés ;
- Un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

Au moins une de ces personnalités extérieures a la qualité d'ancien diplômé de l'UBS.

Ainsi, un appel public à candidatures a été lancé le 13 juillet 2023 sur le site internet de l'UBS. Afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes au sein du collège des personnalités extérieures du CA, seules des femmes pouvaient candidater. À la suite de cet appel public, une candidature recevable est parvenue à l'UBS pour le siège de personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise. Il s'agit de la candidature Madame Céline BIGOT, dirigeante du groupe Villa Florale, dans le Morbihan. Ayant effectué une partie de ses études à l'IUT de Vannes, elle présente également la qualité d'ancienne diplômée de l'UBS. Cette candidature s'inscrit dans les relations que l'UBS a tissées avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI).

**Virginie DUPONT** indique qu'un autre appel sera relancé prochainement pour pourvoir les deux sièges vacants.

**Laure DARLEON** annonce que l'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour ou à la majorité relative au second tour.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration élit à bulletins secrets à l'unanimité (20 votes pour) Madame Céline BIGOT membre du conseil d'administration de l'UBS en qualité de personnalité qualifiée assumant des fonctions de direction générale au sein d'un groupe, ancienne diplômée de l'UBS.

### **Délibération n° 2023-060**

### **3.2 – Renouvellement partiel des représentants étudiants au conseil documentaire**

(Document de présentation, slides 14-17)

**Anne ÉLAIN** informe que le conseil documentaire se réunit deux fois par an et avait été renouvelé en partie l'année dernière. Les étudiants quittent l'établissement régulièrement d'où un renouvellement nécessaire pour trois sièges. Elle remercie les directeurs de composante qui ont été sollicités pour recueillir les candidatures d'étudiants. Toutefois, elle constate qu'il est de plus en plus compliqué de faire participer les étudiants aux instances de l'UBS. Il est aussi important que le conseil documentaire ait une représentation de toutes les composantes. Suite à l'appel à candidatures, les étudiants suivants se sont portés volontaires pour siéger au conseil documentaire :

- Domaine DSEG : Amaury BENARD, suppléant
- Domaine LLSHS : Léa BROSSAT, suppléante
- Domaine SSI : Arthur GROS, titulaire et Léo MARTINEZ, suppléant

**Thierry CATROU** pense qu'il faut s'inquiéter de la maigre participation des étudiants à la vie de l'UBS alors qu'elle existe pour eux. Il faudrait trouver des solutions pérennes pour résoudre ce genre de problème.

**Sébastien LE GALL** estime qu'il faudrait éventuellement mieux reconnaître ce type d'engagement au sein des parcours de formation car la participation aux instances est aussi source d'apprentissage.

**Anne ÉLAIN** confirme que ce point est un des axes de travail dans le cadre du schéma de la vie étudiante avec une réflexion sur les rythmes universitaires. Pour s'engager, les étudiants ont besoin de temps.

**Thierry CATROU** identifie une crise démocratique relativement importante et une défiance à l'égard des institutions universitaires.

**Xavier TRIPOTEAU** signale que les deux IUT ont pris à bras-le-corps la problématique de l'engagement étudiant puisque les élus aux différents conseils peuvent obtenir une bonification sur leur moyenne générale, de l'ordre de 0,3 point. Moyennant le dépôt d'un rapport, l'étudiant peut faire reconnaître cet engagement. Il va acquérir des compétences lorsqu'il va siéger en tant qu'élu et il est essentiel de les reconnaître et de les valoriser.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (21 votes pour) la liste des quatre étudiants qui se sont portés candidats pour siéger au conseil documentaire jusqu'au 10 octobre 2024.

## **Délibération n° 2023-061**

### **4 – Finances**

---

#### **4.1 – Autorisation d'occupation temporaire pour les distributeurs automatiques de boissons et snackings**

(Document de présentation, slides 19-21)

**Sébastien LE GALL** informe que le CROUS de Rennes-Bretagne a résilié la convention d'objectifs et de moyens du 23 novembre 2016 signée avec l'UBS. Cette convention prévoyait l'installation et l'exploitation par le CROUS dans les locaux de l'université de distributeurs automatiques qui ont donc été enlevés, ce qui a généré un certain émoi au sein de la communauté. Afin de maîtriser la qualité des produits, les prix et les services proposés (avec prise

en compte des impacts DD-RS), ainsi que la continuité de l'approvisionnement, l'UBS a fait le choix de reprendre la gestion du contrat de déploiement et d'exploitation de ces distributeurs. La réglementation prévoit qu'afin de pouvoir mettre en place de nouvelles machines, une autorisation d'occupation temporaire (AOT) soit accordée. Cette autorisation est délivrée en contrepartie d'une redevance obligatoire dont les modalités doivent être définies par l'UBS. Ainsi, il est proposé que la redevance soit composée d'une part fixe, d'un montant de 250 €, et d'une part variable correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires. Le souhait de l'UBS étant de d'aboutir au meilleur équilibre financier et de faire bénéficier les utilisateurs des distributeurs de produits de qualité au meilleur prix possible, la part variable pourra faire l'objet de négociations lors de la sélection des candidats.

**Frédéric BEDEL** trouve que l'UBS a été prise en otage par le CROUS, ce qui est intolérable. Parallèlement le CROUS de Bretagne a également arrêté de servir des cafés dans les cafétérias.

**Virginie DUPONT** rappelle que le nouveau directeur du CROUS de Bretagne avait envoyé un premier courrier en indiquant qu'il ne participerait plus au financement de la maison des étudiants. Des difficultés avec les bailleurs sociaux sur la ville de Lorient ont aussi été identifiées mais Virginie DUPONT n'a jamais été conviée aux discussions. L'établissement souhaitait intégrer le projet de rénovation du CROUS de Lorient au sein du Contrat de Plan État-Région (CPER) mais le directeur a indiqué qu'il serait dans l'obligation de fermer le restaurant universitaire pendant deux ans. Des discussions sont en cours pour trouver un lieu pour construire un nouveau restaurant universitaire mais celles-ci n'avancent pas beaucoup. Virginie DUPONT évoque également la question des assistantes sociales puisque le directeur a déclaré que tout ce qui concernait le social était à la charge du CROUS et non pas de l'université. Or, l'établissement a des personnels titulaires et contractuels actuellement en poste et le CROUS refuse qu'elles aient accès à ses outils d'accompagnement des étudiants. L'UBS travaille donc à la recherche de nouvelles missions pour les assistantes sociales car des besoins existent auprès d'un certain nombre de publics. Virginie DUPONT a finalement appris au mois de juin qu'elles pourraient avoir potentiellement accès à la plateforme du CROUS. La dernière polémique avec le CROUS concerne la dénonciation de la convention et la suppression des distributeurs automatiques au sein des bâtiments. Elle peut bien entendre les problématiques de moyens rencontrées par le CROUS mais ce sont les étudiants de Bretagne qui en pâtissent.

**Xavier TRIPOTEAU** signale que des machines à café du CROUS demeurent à l'IUT de Vannes mais le café est passé à 1,30 €. Il invite donc l'établissement à installer rapidement des machines à café au tarif UBS car la situation n'est pas tenable pour les étudiants. Il n'a jamais connu de telle relations avec un directeur du CROUS et il n'est pas possible de continuer en l'état avec un partenaire qui est pourtant essentiel à la vie étudiante.

**Virginie DUPONT** explique que les personnels du CROUS sont en grande difficulté de valeurs car elles n'ont pas l'impression de rendre le service sur lequel on les attend.

**Sébastien LE GALL** indique que l'UBS pâtit dans son ensemble de cette situation désolante. Toutefois, il faut continuer à agir politiquement et il souhaite que la ministre et le recteur doivent être alertés sur ce sujet.

**Virginie DUPONT** a contacté ses collègues présidents des universités bretonnes pour que le directeur du CROUS vienne à la réunion recteur/présidents.

**Anne ÉLAIN** s'interroge réellement sur la personnalité du directeur général du CROUS et évoque un problème éventuel de sécurité sanitaire au niveau du réseau de distribution.

**Gilles GASSELIN** confirme qu'un problème avec le réseau d'eau potable a été relevé par un personnel du CROUS au niveau du bâtiment Saint-Maudé. Il a reçu une alerte comme quoi l'eau n'était plus consommable. Le conseiller de prévention et l'infirmière ont été contactés pour faire en sorte de couper tous les réseaux d'eau potable. Il s'est avéré que cette contamination potentielle était visiblement circonscrite à un robinet mais sans information supplémentaire. Il a su ensuite que la personne qui a prévenu l'UBS a été convoquée à Rennes pour un entretien préalable à une commission de discipline car elle aurait été déloyale vis-à-vis de son employeur.

**Thierry CATROU** trouve hallucinant que ce type de conflit puisse exister. Il comprend que la personnalité du directeur du CROUS est en grande partie la cause de cette situation aberrante.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) l'autorisation d'occupation temporaire pour les distributeurs automatiques de boissons et snackings.

## Délibération n° 2023-062

### **4.2 – Convention d'attribution et versement d'une subvention de soutien en fonctionnement à l'Institut Régional des Matériaux Avancés au titre de l'exercice 2023**

*Point reporté.*

## 5 – Ressources humaines

---

### **5.1 – Mise en paiement des primes au brevet pour lesquelles la prescription quadriennale s'applique – Modification**

(Document de présentation, slides 23-24)

**Sébastien LE GALL** informe que la délibération 2023-051 du CA du 3 juillet 2023 approuvant la mise en paiement des primes au brevet en relevant le délai de prescription s'appliquant (4 ans réglementairement) comporte une erreur et doit donc être modifiée. Celle-ci mentionne en effet une application à toutes les primes au brevet antérieures à 2017, excluant de fait les demandes des années 2017 et 2018. Il est donc proposé de corriger le libellé de manière à permettre le paiement des dites primes pour la période 2017-2018.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) la mise en paiement des primes au brevet en relevant le délai de prescription s'appliquant (4 ans réglementairement) pour toutes les primes au brevet antérieures à 2019.

## Délibération n° 2023-063

### **5.2 – Régime Indemnitare des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC) – Modification**

(Document de présentation, slides 25-26)

**Sébastien LE GALL** indique que, suite à la modification des Lignes Directrices de Gestion (LDG) ministérielles en date du 18 janvier 2023, celles de l'UBS ont également dû être revues afin de s'y conformer. La révision du Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC) a ainsi été approuvée par délibération 2023-008 du CA de l'UBS en date du 14 mars 2023. La mention de l'année « 2022/2023 » sur l'annexe 2 à cette délibération venant empêcher la continuité du versement aux personnels éligibles sur cette nouvelle année universitaire, il convient de corriger le document afin de gommer cette référence.

Sébastien LE GALL informe que le CSA du 2 octobre 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité avec 6 votes pour.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) la modification de l'annexe 2 « Groupes de fonctions ouvrant droit à la composante C2 du RIPEC » à la délibération n°2023-008 du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud en date du 14 mars 2023 portant révision du Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC).

#### **Délibération n° 2023-064**

##### **5.3 – Primes référentiel 2022-2023 – Compléments et modifications apportés à la liste des fonctions**

(Document de présentation, slides 27-29)

**Sébastien LE GALL** rappelle que le CA a approuvé, par délibération n°2023-027 en date du 23 mai 2023, les fonctions et les montants par fonctions ouvrant droit au versement d'une prime pour l'année universitaire 2022-2023. Des compléments, concernant l'UFR SSI et la Présidence, sont apportés à la liste initiale des fonctions.

- UFR SSI (validé par le conseil d'UFR du 8 juin 2023) :
  - FM34 – Coordination du Projet Professionnel et Personnel (PPP) dans une formation : 6 HETD ;
  - FM66 – Participation aux groupes d'épreuves organisées par l'Université Rennes 1 ou l'UBO pour l'admission en seconde année des études de santé : 20 HETD ;
- PRÉSIDENCE :
  - FM CM – Chargé de mission LAS/PASS : 120 HETD

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) les compléments et modifications apportés à la liste des fonctions au titre du Référentiel d'Équivalences Horaires pour l'année universitaire 2022-2023.

#### **Délibération n° 2023-065**

### **6 – Formation**

---

##### **6.1 – Mise à jour de la charte des associations étudiantes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023**

(Document de présentation, slides 31-33)

**Sébastien LE GALL** explique que l'engagement étudiant passe aussi par l'animation de la vie associative qu'il s'agit d'encourager mais aussi de cadrer. L'idée était de mettre à jour la charte des associations étudiantes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Il informe que la CFVU du 28 septembre 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) la mise à jour de la charte des associations étudiantes de l'université Bretagne Sud à compter du 1er septembre 2023.

### **Délibération n° 2023-066**

#### **6.2 – Cadre de fonctionnement du parcours école d'ingénieurs (PEI) pour l'année universitaire 2023-2024**

(Document de présentation, slides 34-36)

**Sébastien LE GALL** souligne cette belle initiative de l'ENSIBS, de l'UFR SSI et des deux IUT avec des évolutions portées sur les différents parcours.

**Xavier TRIPOTEAU** précise que des places sont réservées dans les deux IUT pendant deux ans. En cas de réussite, les étudiants ont la garantie d'accéder directement à l'ENSIBS sans passer par un processus électif.

**Agnès LECOMPTE** comprend que l'idée est qu'il y ait un partenariat entre les IUT et l'ENSIBS.

**Jean LABOURDETTE** explique que le partenariat existe et est révisé chaque année en fonction de certains objectifs.

**Agnès LECOMPTE** aimerait savoir s'il est possible d'imaginer un tel partenariat pour les formations en éco-gestion entre l'IAE et l'IUT de Vannes.

**Sébastien LE GALL** pense qu'il est toujours intéressant de se mettre autour de la table pour réfléchir à la mise en place d'un parcours de formation qui fait sens à l'UBS et qui implique différentes composantes, dans l'intérêt de l'étudiant.

**Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN** confirme que des discussions ont lieu à ce sujet mais la convergence n'est pour l'instant pas parfaite. La question des passerelles mérite d'être réfléchi et a déjà commencé à l'être. Elle ajoute que l'un des éléments qui sera à construire dans le cadre de l'IAE sera un Master MAE destiné à des étudiants qui ne sont pas issus des formations en éco-gestion mais visant à leur apporter des compétences en management lorsqu'ils proviennent d'autres disciplines, et notamment des étudiants de l'UFR SSI et de l'ENSIBS.

**Sébastien LE GALL** informe que la CFVU du 28 septembre 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) le cadre de fonctionnement du parcours école d'ingénieurs - Parcours PEI - pour l'année universitaire 2023-2024.

### **Délibération n° 2023-067**

### **6.3 – SSI : demandes d'accréditation modifiées pour la filière STAPS à compter de l'année universitaire 2024-2025**

(Document de présentation, slides 37-41)

**Sébastien LE GALL** annonce que différentes parties prenantes se mettent en ordre de marche dans le cadre de l'ouverture de la filière STAPS en septembre prochain à l'UBS. Il donne la parole à Gabriel HARDY afin qu'il présente ce point.

**Gabriel HARDY** donne des éléments de calendrier avec l'ouverture du DEUST « Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles » (AGAPS) en septembre 2024 puis d'une licence « Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : entraînement sportif (ES) » en septembre 2025 et enfin d'une licence « Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) - Activité Physique Adaptée et Santé ». Ce projet a été travaillé avec un ensemble de partenaires internes et externes dont la conférence des doyens en STAPS et les filières STAPS environnantes pour bien profiler les fiches de postes des enseignants-chercheurs. Il en profite pour remercier Laurent DANIEL et Gilles DURRIEU qui échangent régulièrement pour que cette filière repose sur les deux composantes. Le coût étudiant est évalué à 8 000 €, ce qui n'est pas excessif. La mairie de Lorient attendait aussi ce projet avec beaucoup d'impatience, à tel point qu'elle mettra à disposition l'ancien réfectoire du collège Le Coutaller. Des partenaires se sont aussi engagés à prendre des alternants et Gabriel HARDY a bon espoir que le DEUST 2 accueille 100 % d'alternants à terme.

**Virginie DUPONT** signale qu'il s'agit également d'un beau projet de collaboration entre deux composantes, l'UFR LLSHS et l'UFR SSI. Elle remercie à ce propos les deux chargés de mission, deux enseignants en STAPS de l'Université d'Amiens et de l'UBO, qui ont accompagné l'UBS dans la construction de ce projet.

**Gabriel HARDY** reconnaît que leur regard extérieur a aidé à fluidifier les débats. Il remercie Laurent DANIEL pour avoir accepté de redéployer un poste de PRAG de l'UFR LLSHS pour permettre l'ouverture du DEUST en septembre 2024, mais aussi Frédéric BEDEL qui appuie depuis de nombreuses années ce dossier d'ouverture d'une filière STAPS à l'UBS.

**Agnès LECOMPTE** aimerait connaître le volume d'étudiants attendus pour la rentrée 2024.

**Gabriel HARDY** répond qu'il y aura 25 étudiants à la rentrée prochaine en DEUST et il y aurait potentiellement entre 170 et 200 étudiants sur le site de Le Coutaller en 2029-2030.

**Sébastien LE GALL** informe que la CFVU du 28 septembre 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) la demande d'accréditation de la filière STAPS portée par la composante SSI : DEUST « Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles », la licence « Sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif », la licence « Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Activité Physique Adaptée et Santé ».

**Délibération n° 2023-068**

**6.4 – SSI : demande d'accréditation d'une licence professionnelle mention métiers de l'électronique : communication et systèmes embarqués - parcours Objets Connectés Applications Santé Autonomie (OCASA) en partenariat avec le lycée St Joseph La Salle - Lorient à compter de l'année universitaire 2024-2025**

(Document de présentation, slides 42-46)

**Sébastien LE GALL** indique que la demande d'ouverture de cette nouvelle licence professionnelle a été présentée et validée par les membres du Conseil de l'UFR SSI en date du 8 juin 2023. La responsabilité du diplôme sera assurée à l'UBS par Guy GOGNIAT, au lycée St Joseph par Marc SUTEAU (responsable pédagogique : Nelly LE BIHAN). Le lycée St Joseph La Salle reversera 815 € par apprenti inscrit. Les heures d'enseignement réalisées par les enseignants de l'UBS et de responsabilité pédagogique seront refacturées au partenaire à hauteur de 155 € de l'heure pour l'année 2023/24.

**Virginie DUPONT** pense qu'il s'agissait de renforcer le partenariat avec le lycée Saint-Joseph La Salle. L'UBS a en effet tout intérêt d'avoir ce genre de partenariat avec les établissements privés.

**Sébastien LE GALL** informe que la CFVU du 28 septembre 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) la demande d'accréditation d'une licence professionnelle mention métiers de l'électronique : communication et systèmes embarqués – parcours Objets Connectés Applications Santé Autonomie (OCASA) portée par la faculté SSI en partenariat avec le lycée St Joseph La Salle - Lorient à compter de l'année universitaire 2024-2025.

**Délibération n° 2023-069**

**6.5 – IUT de Vannes : demande de réouverture du parcours Commerce et Distribution de la licence professionnelle mention management des activités commerciales et fermeture du parcours Marketing et management du point de vente (MMPV) du BUT Techniques de commercialisation à compter de l'année universitaire 2024-2025**

(Document de présentation, slides 47-51)

**Xavier TRIPOTEAU** indique qu'il existait auparavant une licence professionnelle dans un parcours « Commerce et Distribution » qui fonctionnait très bien. Lors de la création du BUT, il a été décidé de fermer toutes les licences professionnelles et d'ouvrir des parcours de BUT correspondants. Force est de constater que le parcours Marketing et management du point de vente (MMPV) n'attire pas les étudiants de Techniques de commercialisation et les étudiants de BTS. Il est donc proposé de réouvrir le parcours qui existait historiquement à l'IUT et de fermer, en échange, le parcours MMPV, dans le but de relancer les contrats d'alternance qui étaient conclus avec le secteur de la grande distribution.

**Sébastien LE GALL** informe que la CFVU du 28 septembre 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) la demande de réouverture du parcours Commerce et Distribution de la licence professionnelle mention management des activités commerciales et fermeture du parcours Marketing et management du point de vente (MMPV) du Bachelor Universitaire de Technologies Techniques de commercialisation à l'IUT de Vannes à la rentrée universitaire 2024-2025.

### **Délibération n° 2023-070**

#### **6.6 – IUT de Vannes : fermeture du parcours C « Administration, gestion et exploitation des données » dans la spécialité de BUT Informatique à compter de l'année universitaire 2024-2025**

(Document de présentation, slides 52-55)

**Xavier TRIPOTEAU** rappelle qu'il existe quatre parcours possibles dans le BUT Informatique. L'IUT de Vannes avait choisi d'ouvrir le parcours C qui a une petite coloration intelligence artificielle mais il existait également en parallèle une licence professionnelle en Cybersécurité. Cette dernière a fermé et la volonté politique de l'UBS était une présence très forte sur le domaine Cyber au niveau licence, master et école d'ingénieur, en lien avec la création du pôle numérique. À Vannes, la mise en place du parcours B « Déploiement d'applications communicantes et sécurisées » correspond à une orientation stratégique sur l'axe « Cybersécurité et l'intelligence des données » inscrite dans le contrat d'établissement de l'UBS avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR). Puisque l'IUT de Vannes ne dispose pas des ressources humaines nécessaires pour ouvrir tous les parcours, il a été décidé de fermer le parcours C pour des raisons de soutenabilité humaine et pour s'inscrire dans la politique de l'UBS.

**Sébastien LE GALL** informe que la CFVU du 28 septembre 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) la demande de fermeture du parcours C « Administration, gestion et exploitation des données » dans la spécialité de BUT Informatique à l'IUT Vannes à compter de la rentrée universitaire 2024-2025.

### **Délibération n° 2023-071**

#### **6.7 – Actualisation du règlement interne de la commission d'exonération de la formation initiale**

(Document de présentation, slides 56-58)

**Sébastien LE GALL** détaille les modifications apportées au règlement interne de la commission d'exonération de la formation initiale :

- II Modalités d'exonération : ajout du terme « notamment » dans la phrase : « Les critères pris en compte lors de l'évaluation sociale globale par les assistantes sociales sont notamment les suivants : » car la liste n'est pas exhaustive ;
- III Procédure : remplacer « CA juin 2019 » par « délibération annuelle du CA » concernant l'exclusion des demandes d'exonération complémentaire à une exonération partielle ou totale déjà obtenue par un étudiant de nationalité extra-communautaire ;
- Préciser la référence de l'arrêté ministériel qui fixe le montant des droits d'inscription : article 2 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements

- publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Suppression de l'exclusion des demandes d'exonération au-delà de la troisième année d'inscription en doctorat ;
  - IV La commission d'exonération : préciser que « L'agent comptable ou son représentant » fait partie de la commission d'exonération « sans voix délibérative » ;
  - Suppression de la communication des lettres de motivation des étudiants aux membres de la commission ;
  - Suppression de l'envoi par voie postale des avis émis par la commission ;
  - Mise à jour de l'adresse postale pour l'envoi des recours éventuels et ajout des modalités de recours.

Sébastien LE GALL ajoute qu'un nombre important de dossiers d'étudiants est examiné par cette commission et le travail des assistantes sociales est réalisé avec une attention particulière. Les dossiers sont suivis et un bilan de ce que deviennent les étudiants exonérés est effectué. Il faut savoir que les taux de réussite sont tout à fait satisfaisants. Il informe que la CFVU du 28 septembre 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) l'actualisation du règlement interne concernant l'exonération des droits d'inscription de la formation initiale à compter de l'année universitaire 2023-2024.

## Délibération n° 2023-072

### 7 – Questions diverses

---

#### 7.1 – Protocole d'accord transactionnel pour la Faculté DSEG

(Document de présentation, slides 60-61)

**Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN** explique que, dans le cadre d'un projet tuteuré, le blog « JuristactUBS », animé par un enseignant et un groupe d'étudiants de la Faculté de DSEG, a publié un article en utilisant une photo d'une personnalité célèbre, Eddy de Pretto, auteur-compositeur-interprète. La société BESTIMAGE a révélé que cette photographie était une œuvre originale réalisée par Messieurs JACOVIDES et MOREAU. Or, cette société est titulaire d'une licence exclusive sur les droits patrimoniaux au sens des articles L122-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle de cette photographie. Son cabinet d'avocat exige un dédommagement, à hauteur de 840 €. Une transaction a été négociée à hauteur de 504 € TTC. Par ailleurs, par mesure de protection, le blog « JuristactUBS » a été fermé. Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN précise également que le service communication avait été mis dans la boucle depuis plusieurs années pour qu'il donne les éléments de cadrage et des accords étaient intervenus. Or, il semble qu'il y ait des évolutions dans la façon de pouvoir diffuser sur un blog un travail d'étudiants. Tout est bien calé dorénavant avec le service communication et le service juridique. Il faut enfin savoir qu'une autre demande a été reçue il y a 8 jours parce que ces banques de données photos soi-disant libres de droit ne le sont pas toujours. Il semblerait que certaines sociétés ont des pratiques quelque peu abusives et traquent l'utilisation des photos au moyen de l'intelligence artificielle. Elles n'hésitent pas à réclamer des sommes exagérées par rapport à la réalité du dommage.

**Catherine KERBRAT-RUELLAN** aimerait savoir pourquoi l'UBS ne se retourne pas contre ces sociétés qui mettent les banques de données photos en ligne.

**Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN** reconnaît que la collègue du service juridique a conseillé de se retourner contre ces sociétés.

**Laure DARLEON** confirme que le service juridique est associé à la discussion et elle en a profité pour alerter les collègues sur la question de la preuve de la détention des droits sur les photos. Il est en effet très facile pour n'importe qui d'envoyer un mail assez agressif et vindicatif pour demander des sommes importantes pour des photos publiées. Il faut également vérifier la fiabilité des banques de photos et voir s'il est possible de se retourner contre elles.

**Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN** explique qu'il faut un contrat d'huissier qui matérialise que la photo a été utilisée et vérifier l'intérêt à agir de celui qui va demander des dommages. Elle ne sait pas si ces points ont été établis mais il n'empêche qu'une transaction a été lancée. En revanche, pour l'autre demande, il faudra creuser les arguments juridiques et ne pas céder systématiquement à ce genre de demandes qui risquent de proliférer.

**Laure DARLEON** insiste sur l'importance de créer une procédure pour que les personnes qui se retrouvent face à ce type de mail sachent comment réagir.

**Thierry CATROU** croit comprendre qu'il s'agit d'une nouvelle forme de délinquance sur internet et il ne sait pas s'il existe des possibilités de se protéger de ce genre de choses. Il faudrait pouvoir se prémunir de façon générale à cette prolifération.

**Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN** explique que cette prolifération est sociétale et n'est pas propre à l'UBS. Les sources d'information au sein de la société sont de plus en plus diverses et variées, qu'elles soient vraies ou fausses, et les risques réels ou abusifs de porter atteinte au droit d'auteur sont beaucoup plus nombreux qu'auparavant. Certaines personnes imaginatives s'insèrent dans les failles juridiques pour avoir des comportements abusifs et intimidants, d'où la nécessité d'informer et de sensibiliser les étudiants à ce sujet.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) le protocole transactionnel entre l'UBS et la SOCIÉTÉ CHOUET'PRESS (BESTIMAGE), représentée par Me Charlotte de REYNAL, en vue du versement d'une indemnité transactionnelle d'un montant de 504€ TTC dans le cadre de l'utilisation sans licence d'une photographie de Messieurs JACOVIDES et MOREAU.

### **Délibération n° 2023-073**

*La Présidente lève la séance à 11h15.*

La Présidente,  
Virginie DUPONT